

Littérature et langue parlée au Québec

Lise Gauvin

Volume 10, Number 1, février 1974

Écrire c'est parler

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/036568ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/036568ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (print)

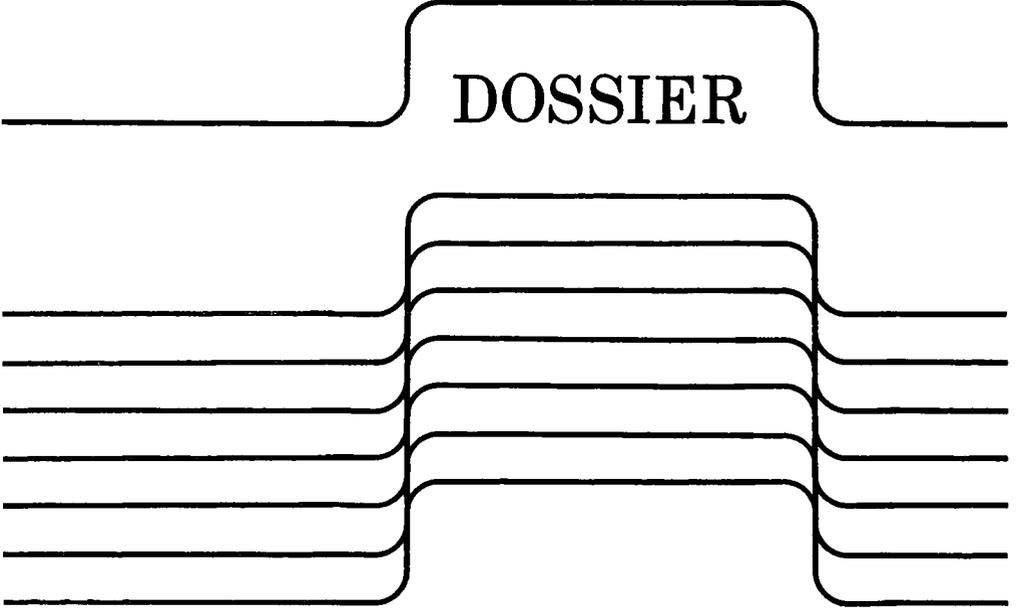
1492-1405 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gauvin, L. (1974). Littérature et langue parlée au Québec. *Études françaises*, 10(1), 80–119. <https://doi.org/10.7202/036568ar>

DOSSIER



LISE GAUVIN

Littérature et langue parlée au Québec

La question que l'on posait, il y a quelques années, à savoir si les écrivains devaient écrire en « français de France » ou en « français du Québec », en « canayen », comme disaient les uns, ou en « joual », comme dirent ensuite les autres, semble aujourd'hui dépassée dans la mesure où une telle simplification ne rend pas compte de toutes les dimensions d'un problème : celui des rapports entre la littérature et la langue parlée. Mais un coup d'œil rapide jeté sur la production littéraire — théâtrale, romanesque et même poétique — des récentes années au Québec indique que les créateurs actuels ne se gênent pas pour puiser abondamment dans le langage populaire des mots et des tournures qui ne sont pas ceux des cousins français. Et les polémiques vont bon train autour de cet usage du joual — ou plutôt, comme on a tendance à le dire maintenant, du québécois — dans la littérature.

Plus on en parle, moins il semble toutefois que l'on sache de quoi il s'agit et la confusion menace de s'installer. Tel juge, épris de dignité et de beau langage, passera sans transition d'un jugement sur la qualité de la langue parlée au Québec à la qualité des œuvres qui utilisent la langue populaire. Tel autre souhaiterait que le rôle social souvent revendiqué par l'écrivain se limite à une fonction de maître à parler et propose une nouvelle forme de littérature édifiante dont s'accommode mal la liberté créatrice.

Un autre genre d'ambiguïté plane sur les œuvres elles-mêmes. Peut-on en effet décréter qu'un roman est écrit en « joual » tout simplement parce qu'il s'y glisse quelques sacres et jurons, et ceci sans mentionner les divers modes d'intégration de la langue parlée dans le récit, sans faire intervenir la distance possible du narrateur avec les personnages, sans

savoir enfin si le roman adopte la forme personnelle ou impersonnelle ? Peut-on restreindre cette abondance de signes qui forme le langage théâtral d'une œuvre à une plus ou moins grande profusion de particularités lexicales ? Et enfin, cette écriture de la parole, qui tend, parallèlement à un certain courant mondial de la littérature contemporaine, à s'implanter ici, recouvre-t-elle une réalité homogène que l'on conviendrait d'appeler le québécois ou autant de langages qu'il y a d'auteurs, de créateurs ? Dans ce débat, on ne saurait négliger complètement les essais de définition de la langue parlée au Québec, tout en sachant que le piège est vite tendu, qui ferait interpréter dans un sens littéraire des constatations purement linguistiques, ou *vice versa*.

Les implications diverses du sujet expliquent la présentation chronologique — en commençant par la période récente — de cette bibliographie qui se propose de mettre en évidence : d'une part, les intentions des créateurs et, d'autre part, les multiples polémiques qui ont entouré quelques œuvres ou quelques essais. Une telle bibliographie, loin d'être exhaustive, cherche à fournir au lecteur les éléments indispensables à une saisie globale de la question et veut insister sur les divergences profondes qui, par exemple, opposent Claude-Henri Grignon et Gérard Godin, régionalistes et partipristes. Ces divergences que l'on pourra déceler dans les intentions respectives des deux groupes, il resterait à en étudier les conséquences dans les œuvres issues de chacun d'eux.

I

1968-1973

a. livres et auteurs

Depuis 1968, date de la première des *Belles-sœurs* au théâtre du Rideau vert, le joul envahit nos belles-lettres. Il paraît dans les créations collectives des troupes expérimentales (le Grand Cirque ordinaire, les P'tits Enfants Laliberté, la Quenouille bleue, le Théâtre Euh!...), dans les textes des dramaturges et romanciers, les monologues de Deschamps, les chansons de Charlebois, de Louise Forestier, les poèmes

de Péloquin. À plusieurs reprises, les créateurs ont expliqué les raisons qui ont motivé leur choix de la langue populaire :

BARBEAU, Jean, interview par Michel Beaulieu, « Le joul, c'est la substance même de notre drame », *Perspectives*, 17 février 1973, p. 6-9.

Principe d'identification et retour aux sources. « J'ai voulu faire mon fin, dit Barbeau en rappelant ses débuts d'auteur dramatique, écrire en français des pièces françaises. C'est à ce moment-là que ma mémoire ne m'a pas aidé. On s'est longtemps chamailé, elle et moi. D'abord elle était jalouse. J'avais importé une autre mémoire dont je me servais pour étudier, pour apprendre, comptant bien me débarrasser de la légitime que je trouvais laide, embarrassante et gênante. Ça ne faisait pas l'affaire de l'autre, la vraie, la mienne, qui heureusement m'a donné un coup de main. J'ai commencé à suivre ses directives. Elle me souffle tout. Je n'ai qu'à transcrire. »

BEAULIEU, Victor-Lévy, interview par Jean-Claude Trait, *la Presse*, 4 avril 1971.

On n'a pas à choisir le joul. « Le joul, c'est un rajeunissement du français! Si notre langue ne plaît pas aux puristes, ils n'ont qu'à ne pas nous lire, nous les joualeux. De toute façon le joul, c'est un faux problème. On est là-dedans; on n'a pas le choix, il faut s'en servir, car c'est un élément de notre vie collective, une particularité qui nous est propre. De plus, le joul n'est pas un empêchement. On n'a peut-être pas encore trouvé la formule idéale pour l'exploiter, bien que certains auteurs y excellent, tels Jean-Claude Germain, André Major et Réjean Ducharme. Si nous étions 200 millions à parler le joul et à l'écrire, personne ne s'en formaliserait, personne ne se poserait de question. »

BEAULIEU, Victor-Lévy, « Être écrivain québécois », *le Devoir*, 21 octobre 1972, p. 18-19.

Diversité des langages d'écrivains. « Je trouve niaiseux qu'on se demande si le langage de Michel Tremblay correspond effectivement à une réalité québécoise. Il est déjà bien suffisant que le langage de Tremblay corresponde à la réalité de Michel Tremblay. Il y a autant de réalités de langage qu'il y a de réalités québécoises. Personnellement, j'adopte volontiers celle qui me plaît, celle que je trouve efficace. Je ne crois pas écrire en joul. Je crois plutôt écrire dans la fureur. »

DE GRANDMONT, Éloi, interview par Martial Dassylva, « *Pygmalion*, phonétique et métamorphose », *la Presse*, 13 janvier 1968, p. 22.

« Je ne voudrais pas qu'on dise que j'ai fait *Pygmalion* en joual. Telle n'est pas la situation. Disons qu'il y a deux paliers linguistiques : vous avez la langue bien parlée et la langue mal parlée, suivant la condition sociale des personnages. »

DE PASQUALE, Dominique, interview par Michel Beaulieu, « Le joual, c'est la substance même de notre drame », *Perspectives*, 17 février 1973, p. 6-9.

L'auteur dramatique doit éviter le piège qui consiste à caricaturer une langue déjà malade, « ce qui apparaît comme une forme de mépris par rapport aux personnages ». Une autre erreur consiste à faire parler à ces personnages un langage de niveau littéraire, ce qui interdit toute vérité dramatique. « La solution, ce serait d'écrire comme on parle. Comme il y aurait probablement là des incohérences, il faut laisser au comédien le soin de retrouver la cohérence du langage comme il donne la cohérence au personnage lui-même. »

GAUTHIER, Robert, interview par Martial Dassylva, *la Presse*, 20 janvier 1971, p. D4.

La discipline du joual. « Quand j'ai voulu récrire en joual, j'ai réalisé que c'était une langue qui est quand même assez merveilleuse, peut-être plus belle que l'argot parisien, une langue où il y a des expressions assez fantastiques, qui sont adorables, juteuses, savoureuses. Mais c'est tout un exercice que d'y arriver. En dehors de la recherche et du maintien de l'élément dramatique et de l'élément comique, c'est l'écriture qui m'a imposé la discipline la plus rigoureuse. »

GERMAIN, Jean-Claude, interview par Michel Beaulieu, « Le joual, c'est la substance même de notre drame », *Perspectives*, 17 février 1973, p. 6-9.

Point de vue de l'auteur et point de vue du comédien. J.-C. Germain affirme que les écrivains d'ici font, par rapport au joual, le même travail que les écrivains de France vis-à-vis du français. Il existe donc autant de différences entre la langue de Barbeau, de Tremblay et la sienne qu'entre celle de Sartre, de Céline ou de Gide, par exemple. On n'a pas à se demander si les gens parlent comme ça dans la réalité puisque « le créateur fait parler les personnages dans son monde à lui, dans un monde homogène ». Par contre, du point de vue des comédiens, le joual est le moyen d'accéder à l'expression spontanée : « Il y a quatre ans, les improvisations étaient abstraites : aussitôt que quelqu'un voulait improviser, il devenait muet. Nous avions droit à la naissance du monde et au vent dans les feuilles. En verbalisant, les comédiens sont revenus à un certain naturel. »

GERMAIN, Jean-Claude, interview par Albert Brie, « Jean-Claude Germain au bord d'un Affront commun », *le Devoir*, 3 novembre 1973, p. 19.

Le dramaturge cherche un langage théâtral populaire, dont la langue ne serait qu'un élément parmi un ensemble constitué de signes, de symboles, de références historiques connues. En ce qui concerne la langue, le fait de connaître cinq mots pour désigner une chose ne devrait pas être vu comme un appauvrissement mais une richesse. La « recherche du mot juste » serait donc, dans un sens, une fausse question.

SABOURIN, Marcel, interview par Rudel-Tessier, *la Presse*, 24 juillet 1969.

Le parolier de Charlebois et auteur des *Cuisines* (téléthéâtre) affirme que le joul correspond à l'âge baroque dans lequel nous vivons : « Le pop art, c'est du joul. »

SAUVAGEAU, Yves, « Réponse à M. Guy Desautels sur le « joul », *le Devoir*, 22 avril 1970.

À un lecteur du *Devoir* qui attaquait le joul, l'auteur de *Wouf*, *Wouf* réplique : « Parler joul, c'est se lever debout et dire quelque chose qui est une synthèse de l'histoire : quelque chose des Incas, des Sauvages, du grec, du latin, de l'arabe, des Celtes, en un mot des Anglais, des Français et des Américains. C'est vivre au Québec comme si le Québec était peut-être le nombril du monde. Comme l'est chaque point dans l'univers. Et faire du beau avec du joul, c'est mettre le Québec sur la carte du ciel. » Créer en joul c'est, pour Sauvageau, préparer le classicisme de demain.

TREMBLAY, Michel, interview par Fernand Doré, « Le gars à la barbe sympathique », *le Magazine Maclean*, vol. 9, n° 6, juin 1969, p. 60. « Je dénonce le joul qui non seulement est une langue pauvre, ou de pauvres, mais aussi l'indice d'une paresse d'esprit et d'une carence dans le sang. Le théâtre que j'écris présentement en est un de « claquer sur la gueule », qui vise à provoquer une prise de conscience chez le spectateur. »

TREMBLAY, Michel, interview par Claude Gingras, « Mon Dieu que je les aime, ces gens-là ! », *la Presse*, 16 août 1969, p. 26.

Le joul est universel. « Dans tous les pays du monde, il y a des gens qui écrivent en joul. »

TREMBLAY, Michel, interview, *le Devoir*, 14 novembre 1969, p. vi. Le joul est fait pour être entendu. Tremblay rappelle qu'il a écrit les *Belles-sœurs* (en 1965) pour provoquer, en croyant que l'actualité de cette pièce passerait. En 1969, il se montre pessimiste car il ne voit pas disparaître la situation qui a fait naître le joul.

TREMBLAY, Michel, interview par Martial Dassylva, « Michel Tremblay et sa nouvelle cantate *cheap* », *la Presse*, 1^{er} mai 1971, p. D2. À propos de sa pièce *À toi pour toujours, ta Marie-Lou*. « C'est

tellement effrayant que c'est peut-être la première pièce où le joul est tellement terrible qu'il devient secondaire, qu'on l'oublie tellement vite. »

TREMBLAY, Michel, interview, *Nord*, n° 1, 1971, p. 49-81.

« Le « joul » est très près de la musique, très lyrique, très lireux, parce qu'on est un peuple très lireux » (p. 61). Écrire un roman avec des descriptions en français et des dialogues en joul serait une façon de se mettre au-dessus de ses personnages et puis de toute façon « le joul c'est laid à lire ». « Ça sert à rien d'écrire des romans joul au complet non plus parce que je respecte beaucoup trop le lecteur éventuel pour lui faire endurer du joul. Quand un lecteur qui lit du théâtre sait qu'il va lire du joul d'avance, pis qu'y l'accepte au départ, il s'habitue en le lisant tout haut » (p. 71).

TREMBLAY, Michel, interview par Michel Beaulieu, « Le joul, c'est la substance même de notre drame », *Perspectives*, 17 février 1973, p. 6-9.

« Les auteurs dramatiques américains ont réussi à rendre leur *slang* poétique. C'est par Tennessee Williams que j'ai pu passer du joul au québécois, c'est-à-dire à un langage qui soit plus ouvert que celui de mes premières pièces qui, lui, était géographiquement trop limité. »

TREMBLAY, Michel, interview par Jean-Claude Trait, « Le joul se défend tout seul », *la Presse*, 16 juin 1973.

« Le joul, c'est une arme politique, une arme linguistique que le peuple comprend d'autant plus qu'il l'utilise tous les jours¹. »

Langage-vérité, le joul dont parlent les dramaturges ou les romanciers est un outil dont chacun se sert avec une conscience très nette d'avoir à le transposer, à l'individualiser dans la singularité d'une œuvre. Ce joul littéraire est donc par principe réfractaire à toute définition. On pourrait toutefois déduire des témoignages que nous venons de lire qu'il signifie pour les écrivains un certain niveau de la langue

1. A ces témoignages, on pourrait ajouter celui de Robert Charlebois : « Le joul, c'est ma langue natale, c'est l'espéranto des pauvres... c'est le langage du fer, de l'acier, de l'asphalte et du béton » (*la Presse*, 26 juin 1969, p. 11); celui de Claude Jutras, qui propose de remplacer le mot joul par le mot québécois, plus juste parce que plus exact et plus équitable. Le cinéaste ajoute qu'« il est faux de dire que bien parler c'est se respecter... car si l'on se respecte profondément, quoi qu'il arrive, automatiquement, on parle bien » (*le Devoir*, 5 novembre 1972, p. 15).

parlée ou davantage une forme d'expression spontanée d'où l'on ne cherche pas à éliminer les anglicismes, les barbarismes, les canadianismes. Mais à la différence des auteurs des années 60, les écrivains actuels insistent peu (sauf Tremblay) sur la connotation péjorative de cette parole qui devient alors principe d'identification après avoir été pendant quelques années presque exclusivement l'image d'une décadence.

La liste des titres que nous proposons maintenant n'est pas un classement ni une étiquette — *œuvre en joul* — mais plutôt une invitation à la lecture et à l'analyse. Car, si l'on est à peu près unanimes à constater qu'il y a *du joul* dans ces textes, on pourrait plus difficilement arriver à définir ce que serait une œuvre, et plus particulièrement un récit, écrits en joul. Une telle mention ne voudrait rien dire aussi longtemps que l'on n'aurait pas observé de plus près, non seulement le lexique de l'œuvre, mais les procédés narratifs et théâtraux qui sous-tendent l'intégration de la langue parlée. Précisons encore : cette liste n'est donnée qu'à titre indicatif et elle est incomplète. Les livres qui suivent sont donc ceux dans lesquels on trouve une certaine utilisation d'une langue populaire que les auteurs eux-mêmes désignent sous le nom de joul :

Récits

- BEAULIEU, Victor-Lévy, *Race de monde!*, Montréal, Éd. du Jour, 1969, 186 p.
- BEAULIEU, Victor-Lévy, *la Nuitte de Malcomm Hudd*, Montréal, Éd. du Jour, 1969, 229 p.
- BEAULIEU, Victor-Lévy, *Jos connaissant*, Montréal, Éd. du Jour, 1970, 250 p.
- BEAULIEU, Victor-Lévy, *Un rêve québécois*, Montréal, Éd. du Jour, 1972, 173 p.
- BEAULIEU, Victor-Lévy, *Oh Miami Miami Miami*, Montréal, Éd. du Jour, 1973, 349 p.
- BENOÎT, Jacques, *les Voleurs*, Montréal, Éd. du Jour, 1969, 240 p.
- BENOÎT, Jacques, *Patience et Firlipon*, Montréal, Éd. du Jour, 1970, 183 p.
- BLAIS, Marie-Claire, *Un joulonais, sa joulonie*, Montréal, Éd. du Jour, 1973, 300 p.

- BROCHU, André, *Adéodat I*, Montréal, Éd. du Jour, 1973, 142 p.
- CARRIER, Roch, *le Deux-millième étage*, Montréal, Éd. du Jour, 1973, 169 p.²
- DUCHARME, Réjean, *l'Hiver de force*, Paris, Gallimard, 1973, 282 p.
- GODBOUT, Jacques, *D'Amour, P.Q.*, Montréal, H.M.H.; Montréal et Paris, Éd. du Seuil, 157 p.³
- LA ROCQUE, Gilbert, *Après la boue*, Montréal, Éd. du Jour, 1972, 207 p.
- POUPART, Jean-Marie, *Ma tit' vache a mal aux pattes*, Montréal, Éd. du Jour, 1969, 148 p.
- POUPART, Jean-Marie, *Ma tit' vache a mal aux pattes*, Montréal, Éd. du Jour, 1970, 201 p.
- POUPART, Jean-Marie, *Chère Touffe, c'est plein plein de fautes dans ta lettre d'amour*, Montréal, Éd. du Jour, 1973, 262 p.
- TREMBLAY, Michel, *C't'à ton tour Laura Cadieux*, Montréal, Éd. du Jour, 1972, 131 p.

Théâtre

- BARBEAU, Jean, *le Chemin de Lacroix*, suivi de *Goglu*, Montréal, Leméac, 1971, 74 p.
- BARBEAU, Jean, *Ben-Ur*, Montréal, Leméac, 1971, 108 p.
- BARBEAU, Jean, *Manon Lastcall* et *Joualez-moi d'amour*, Montréal, Leméac, 1972, 98 p.
- BARBEAU, Jean, *le Chant du sink*, Montréal, Leméac, 1973, 83 p.
- BARRETTE, Jacqueline, *Ça-dit-qu'essa-à-dire*, Montréal, Le Théâtre actuel du Québec et Les Grandes Éditions du Québec, 1972, 96 p.
- CARRIER, Roch, *la Guerre, yes Sir*, théâtre, Montréal, Éd. du Jour, 1970, 139 p.
- DE GRANDMONT, Éloi, *Pygmalion*, adaptation et traduction, 1968, texte inédit.
- DE PASQUALE, Dominique, *On n'est pas sorti du bois*, Montréal, Leméac, 1972, 86 p.
- DUCHARME, Réjean, *le Cid maghané*, 1968, texte inédit.
- DUFRESNE, Guy, *le Cri de l'engoulement* (créé en 1960), Montréal, Leméac, 1969, 126 p.

2. Comme dans les romans de Jacques Benoit, la différence reste très nette, dans ce livre, entre le langage du narrateur et celui des personnages.

3. On trouvait déjà plusieurs expressions populaires dans le roman précédent de Jacques Godbout, *Salut Galarneau* (Paris, Ed. du Seuil, 1967, 154 p.).

- DUFRESNE, Guy, *les Traitants*, Montréal, Leméac, 1969, 178 p. (pièce écrite d'après des procès verbaux du xvii^e siècle).
- DUFRESNE, Guy, *Docile*, Montréal, Leméac, 1972, 103 p.
- GAUTHIER, Robert, *Qué cé qu'ça veut dire Boubou*, 1971, texte inédit.
- GERMAIN, Jean-Claude, *Diguïdi, diguïdi ha! ha! ha!*, suivi de *Si les Sansoucis s'en soucient, ces Sansoucis-ci s'en soucieront-ils? Bien parler c'est se respecter*, Montréal, Leméac, 1972, 195 p.
- GERMAIN, Jean-Claude, *le Roi des mises à bas prix*, Montréal, Leméac, 1972, 97 p.
- SAUVAGEAU, Yves, *Wouf, Wouf*, machinerie-revue en deux parties, Montréal, Leméac, 1970, 109 p.
- TREMBLAY, Michel, *'es Belles-sœurs*, comédie en deux actes, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, « Théâtre vivant », n^o 6, 1968, 72 p.
- TREMBLAY, Michel, *En pièces détachées et la Duchesse de Langeais*, Montréal, Leméac, 1970, 94 p.
- TREMBLAY, Michel, *À toi, pour toujours, ta Marie-Lou*, Montréal, Leméac, 1971, 94 p.
- TREMBLAY, Michel, *Trois petits tours*, tryptique, Montréal, Leméac, 1971, 64 p.
- TREMBLAY, Michel, *Demain matin Montréal m'attend*, Montréal, Leméac, 1972, 90 p.
- TREMBLAY, Michel, *Hosanna*, suivi de *la Duchesse de Langeais*, Montréal, Leméac, 1972, 106 p.⁴

Poésie

- GEOFFROY, Jacques, *la Catoche orange*, Montréal, Parti pris, 1970, 54 p.
- PÉLOQUIN, Claude, *Un grand amour*, Montréal, Éd. Immédiates, 1972, s.p.
- VANIER, Denis, *Lesbienne d'acid*, Montréal, Parti pris, 1972, 76 p.

b. critiques

L'accueil que la critique littéraire des grands quotidiens réserve à ces œuvres — dont certaines, telles les pièces de Tremblay, ont connu un extraordinaire succès auprès du public — est assez partagé. On conteste plus facilement le

4. A lire également : *la Sagouine*, d'Antonine Maillet (Montréal, Leméac, 1971, 134 p.), œuvre dans laquelle l'unique personnage utilise le parler acadien.

joual romanesque que le joual théâtral et l'on ne se prive pas, à l'occasion, de donner quelques conseils ⁵.

BASILE, Jean, « Toujours Michel Tremblay », *le Devoir*, 24 avril 1969.

À propos d'*En pièces détachées*. « Je ne crois pas qu'il soit besoin d'insister encore sur la façon dont Michel Tremblay traite le joual. Les esprits chagrins voudront y voir un scandale. J'y vois, moi un acte d'authenticité et de courage, doublé d'un sens de la langue, si rare dans ce domaine, que les trouvailles de M. Tremblay sont parfois vraiment littéraires, aussi curieux que cela puisse paraître. »

DASSYLVA, Martial, « Le nouveau réalisme des *Belles-sœurs* », *la Presse*, 14 septembre 1968, p. 28.

DASSYLVA, Martial, « L'amour du joual et des timbres-poste », *la Presse*, 29 septembre 1968.

Pièce qu'on n'aurait pas dû jouer. « Devant la grossièreté et la vulgarité de son texte, je ne puis m'empêcher de penser que la direction du Rideau vert a peut-être rendu un mauvais service à l'auteur en acceptant de produire sa pièce. Je ne suis pas bigot de nature, mais je dois bien avouer que c'est la première fois de ma vie que j'entends en une seule soirée autant de sacres, de jurons, de mots orduriers de toilette. »

DASSYLVA, Martial, « Tremblay et ses *Belles-sœurs* vinrent donc », *la Presse*, 16 juin 1973, p. D4.

Le premier choc passé, M. Dassylva constate l'inutilité des campagnes de bon parler et l'authenticité du joual.

ÉTHIER-BLAIS, Jean, « Le travail de la critique : faire le point », *le Devoir*, 3 avril 1971, p. 11.

L'écrivain québécois doit faire en sorte que se créent les liens intellectuels avec le reste des humains. « L'écrivain québécois, qui est par définition prophète, a donc le devoir le plus strict de décrire la réalité dans un langage universel. Ce langage c'est le français classique et nul autre. »

MAJOR, André, « Un exorcisme par le joual », *le Devoir*, 21 septembre 1968, p. 14.

Le joual de Tremblay n'est pas une couleur locale, un parti pris littéraire, mais une nécessité, « le seul instrument de dramatisation possible ».

5. On pourra compléter cet inventaire de la critique en consultant *Livres et auteurs québécois 1968, 1969, ...* Parmi les études de plus en plus nombreuses consacrées au théâtre de Tremblay, signalons celle de Laurent Mailhot, dans *Théâtre québécois* (Montréal, H.M.H., 1970, 254 p.) : « Le joual n'est pas ici un habit de Carnaval dont l'auteur revêt arbitrairement et artificiellement ses héroïnes; il est leur vêtement de tous les jours, il leur colle à la peau, il est devenu leur corps même, leur « maladie chronique » (p. 198).

MARTEL, Réginald, « Ce maudit Beaulieu », *la Presse*, 29 janvier 1971, p. C3.

Condamnation du joul dans les romans. « Le joul a pu servir d'instrument de revendication sociale. Allez voir maintenant comment écrivent les romanciers André Major et Jacques Renaud. [...] Le joul au théâtre s'apparente à une triste et objective franchise; le joul dans le roman s'apparente à une imposture tracassière. J'y vois un snobisme à rebours tout à fait exécrable; celui qui consiste pour un bourgeois à faire « peuple » pour persuader à quelques centaines de bourgeois qu'il n'est pas du nombre. J'y vois un mépris inconscient, j'espère, pour le lecteur et pour (en l'occurrence) les Beauchemin. »

MARTEL, Réginald, « Nous sommes tous des trous-de-cul », *la Presse*, 19 mai 1973.

Marie-Claire Blais a inventé une langue populaire que ni les Français ni les Québécois ne parlent.

PROVOST, Michelle et Francine COUTURE-LEBEL, « Exercice de tir (sur *Un rêve québécois*) », *Stratégie*, automne 1973, p. 89-110.

« Le joul est une langue orale, qui peut être définie comme un français anormatif parlé majoritairement par la classe ouvrière... Or quand l'intellectuel petit-bourgeois, qui possède et écrit le français normatif, prétend s'identifier au parler joul, il y a là imposture, car alors il se sert de cet instrument populaire en le détournant de son lieu d'origine et en l'exaltant en pure-perte-nationaliste. Le joul est alors récupéré dans l'écrit, en perte dans la transcription phonétique... La littérature se donne ainsi des allures de lutte en croyant s'identifier à une classe dominée par le seul biais d'un emprunt linguistique, alors que tout ce qu'elle réussit à faire se résume à une large contribution à l'activité de camouflage du véritable problème : celui de la lutte des classes » (p. 109-110).

Ce n'est toutefois pas chez les critiques qu'éclatent les polémiques les plus vives. À plusieurs reprises, certains milieux interviennent pour condamner telle ou telle œuvre au nom des critères les plus étonnants. Les années récentes sont celles des scandales causés par un mot, une phrase ou un livre.

En 1971, une phrase de Claude Péloquin inscrite dans la murale confiée à Jordi Bonet pour le Grand Théâtre de Québec cause une émotion intense à une bonne partie de la population québécoise. « Vous êtes pas écœurés de mourir, bande de caves? » est ce que Roger Lemelin appelle l'« inscription crachat à la face de la population de Québec ».

Dix mille lettres appuient l'auteur des *Plouffe* dans sa campagne de protestation. Nous reproduisons ici quelques documents autour de cette querelle qui pose, en même temps que la question du joul, celle de la liberté de l'artiste.

LEMELIN, Roger, lettre publiée dans *la Presse*, 18 février 1971.

« C'est très grave, en démocratie, quand des phalangistes de l'ignorance s'arrogent le droit d'ériger le mauvais goût et l'injure en système. »

« Réponse de Jordi Bonet », *la Presse*, 2 mars 1971.

L'artiste demande à M. Lemelin de préciser ce qu'il entend par la vulgarité en art et de dire en quoi cette phrase est vulgaire.

« Contre-attaque dans l'affaire de la murale », *la Presse*, 3 mars 1971.

Un comité pour la défense de la murale du Grand Théâtre fait signer une pétition.

PÉLOQUIN, Claude, « On n'efface pas les cris d'amour », *la Presse*, 9 mars 1971, p. A5.

Cette phrase est tout simplement « un appel à la recherche contre toutes sortes de morts ». Elle est a-politique.

« La murale du Grand Théâtre censurée à coups de truelle », *la Presse*, 27 février 1971.

Pressé d'intervenir par Jean-Noël Tremblay qui parle de terrorisme, de bombes, d'assassins, le ministre des Affaires culturelles, François Cloutier, se dit davantage échoqué par les horreurs de la guerre au Viêt-nam que par cette phrase. Celle-ci, d'ailleurs, n'est pas écrite en joul, ajoute-t-il, en expliquant qu'« éceurés » est un mot français et que « caves » est tout au plus une expression argotique. Il conclut qu'il n'est pas mauvais que l'artiste puisse « se choquer un peu et bouleverser » l'opinion. Le ministre ne tient pas personnellement à ce que la phrase demeure mais il n'ira pas l'effacer.

En 1971 encore, *le Cassé* de Jacques Renaud est mis à l'index du C.E.G.E.P. de Tracy, à Sorel, après qu'un ecclésiastique, M^{sr} Leclaire, eût en chaire dénoncé le livre comme étant pornographique, obscène et blasphématoire :

BARBERIS, Robert, *De la clique des Simard à Paul Desrochers... en passant par le joul*, Montréal, Éd. québécoises, 1973, 159 p.

Tous les moments de l'« affaire du *Cassé* » sont relatés dans ce livre et replacés dans un contexte politique.

En 1972, le ministère des Affaires culturelles du Québec refuse de donner la subvention de \$20 000 qui permettrait à Michel Tremblay de faire jouer sa pièce, *les Belles-sœurs*,

au Festival des Nations de Paris et de répondre ainsi à l'invitation de Jean-Louis Barrault. Raison : « La pièce n'est pas exportable. » Elle le deviendra un an plus tard grâce à une subvention fédérale et sera présentée à l'Espace Pierre Cardin en novembre 1973.

VALOIS, Donat, « Paris, séduit, redemande *les Belles-sœurs* », *le Devoir*, 27 novembre 1973, p. 14; « Quand l'ogre est conquis », *le Devoir*, 10 décembre 1973, p. 12.

Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, les critiques parisiens insistent sur la portée universelle de la pièce de Tremblay. « Elles sont de toute éternité, ces femmes du peuple que la médiocrité emprisonne comme un filet », écrit-on dans *France-Soir*. Le journaliste du *Monde* affirme que « *les Belles-sœurs* sont en joul comme *Andromaque* est en alexandrins, parce qu'il faut une langue à une œuvre, et une forte langue à une œuvre forte ».

Mais la censure linguistique ne s'attaque pas qu'aux œuvres : elle atteint également les personnes susceptibles de propager le malparler. En décembre 1972, Roch Carrier ne peut se présenter à l'école régionale d'Youville de Châteauguay. Le directeur de l'établissement explique qu'il a dû annuler la conférence prévue pour répondre à la demande d'un comité de parents. Ceux-ci affirment que l'école ne doit pas glorifier le joul qu'ils essaient de bannir de leurs maisons. Mais au fait, s'agit-il bien d'un auteur joulisant? Un lecteur du *Devoir* s'interroge :

GODIN, Jean-Cléo, « La guerre au joul à Châteauguay », *le Devoir*, 6 décembre 1972.

Pour affirmer que les premiers romans de Carrier (*la Guerre, Yes, sir, Floralie, où es-tu et Il est par là le soleil*) sont écrits en joul, il faut, de toute évidence, ne pas les avoir lus.

Plus récemment encore, un juge et un ancien ministre déclarent la guerre à un certain genre de littérature :

FERLAND, Philippe, « Une vive sortie contre le joul », conférence prononcée devant les membres du Club Kiwanis Saint-Laurent, *la Presse*, 22 avril 1973.

« Le joul, la littérature inconsciente, le théâtre ordurier, le cinéma bordel, nos records canadiens et mondiaux en décadence, tout cela... tout cela n'est qu'un signe, et le symptôme du cancer qui ronge notre organisme tout entier, le marxisme. »

O'NEILL, Pierre, « Georges-Émile Lapalme entreprend une lutte contre le joul », conférence prononcée devant les membres du Club Kiwanis Outremont, *le Devoir*, 22 novembre 1973.

Le conférencier compte Michel Tremblay et ses *Belles-sœurs* au nombre des principaux responsables de l'avitissement de la langue au Québec.

Les linguistes, tentant de jeter quelque lumière sur ce débat, interviennent à leur tour pour faire les distinctions qui s'imposent et dire qu'on ne peut confondre la langue parlée par la majorité et les langages d'écrivains :

CORBELL, Jean-Claude, interview par Pierre Turgeon, « Le joul, le joul, ça n'existe pas », *Perspectives*, 17 février 1973, p. 3.

Les ennuis commencent lorsque l'on confond les deux (langage littéraire joul et langue populaire québécoise), lorsqu'en examinant un texte littéraire composé, bien sûr, d'éléments tous identifiables dans la langue, mais en revanche très structuré et stylisé, on conclut à l'existence d'une langue propre aux Québécois, le joul⁶.

c. essais

Le joul existe-t-il? Ne serait-ce pas plutôt le nouveau diable que les cerveaux de nos lettrés ont créé en remplacement du loup-garou légendaire? Telle est la question que l'on peut se poser après lecture des essais de Bélanger et de Turi :

BÉLANGER, Henri, *Place à l'homme*, éloge du français québécois, introduction de Jean-Paul Desbiens, Montréal, H.M.H., 1971, 254 p.; d'abord publié sous le titre « Place à l'homme » (le procès du « bon parler »), dans *les Écrits du Canada français*, no 26, p. 7-124.

6. A propos de la langue parlée, les linguistes n'ont pas tous la même opinion. Un article-manifeste de Gilles Bibeau veut démontrer que le joul possède toutes les caractéristiques d'une langue, qu'il en a tous les atouts et toutes les possibilités (« Joul en tête », *la Presse*, 16 juin 1973, p. D1). En 1966, Gilles Bibeau avait publié un livre, *Nos enfants parleront-ils français* (Montréal, Ed. Actualité, 93 p.), dans lequel il suggérait qu'on en arrive à une « norme canadienne du français standard ». Sa conclusion était celle-ci : « Nos enfants parleront français si le Québec se libère de ses chaînes économiques et politiques; ils parleront anglais si les chaînes demeurent trop lourdes. » D'autres linguistes interviewés récemment considèrent la langue parlée au Québec comme une simple variante du français (voir Jacques Benoît, « Le joul ou le français québécois », *le Magazine Maclean*, avril 1972, p. 30-54).

Le frère Untel, se défendant d'écrire une préface, avoue avoir aimé ce livre à cause de son titre et parce qu'il partage avec H. Bélanger la même hargne envers les « becs en trou de poule ». Mais la langue parlée actuellement au Québec et popularisée par les *mass media* n'est même plus le « joul », mais le « stie ». Or le « stie » n'est pas une langue, c'est une protestation, « c'est le miroir cassé d'un peuple cassé ⁷ ».

Le livre lui-même est un plaidoyer. Henri Bélanger attaque vertement les « grammaticologues, linguisticauteurs et lexicographes » qui, s'étant mis d'accord sur le malparler du Canadien français, en ont conclu qu'il fallait démembrer l'acquis pour le refaire selon les formes autorisées par les « bons auteurs » et ont prétendu que la langue du Canada français devait se conformer aux critères de la France (congrès de l'A.C.E.L.F., 1958). L'essayiste veut prouver qu'il existe ici depuis deux siècles un « idiome canadien » et que cette langue n'est pas une langue autre que le français dans la mesure où « il y a identité au plan primordial de la structure entre l'usage canadien et le français populaire, ce qui permet à des cultures différentes de se personnaliser normalement au moyen de la langue » (p. 17).

À l'appui de sa thèse, Bélanger fait intervenir la notion d'usage qu'il définit comme « l'emploi ordinaire de mots tel qu'il est dans la bouche du plus grand nombre ». Mais depuis Vaugelas et le ^{xvii}e siècle, poursuit-il, le « bon usage » s'est confondu, en France et au Canada, avec celui des gens lettrés ou plus spécialement des grands écrivains (de France). Pourtant ceux-ci n'ont pas vécu la vie nord-américaine et sont par conséquent inaptes à exprimer la réalité québécoise. Énonçant le principe que « l'action conditionne la perception », l'auteur affirme que les Québécois ont développé un langage bien à eux pour parler des « poêles qui déroutissent pas », des « bancs de neige » et des « bordées de neige ».

À ceux qui lui demandent si le joul existe, Bélanger répond qu'il ne sait s'il existe ou non, qu'il faut d'abord préciser ce qu'on entend par ce mot avant d'émettre un jugement. Le danger est de confondre des conduites créatrices, donc essentielles et bonnes, avec la notion de joul. Si par contre le joul est synonyme d'argot, alors vive le joul, « car le droit des gens à leur argot est un droit inaliénable » (p. 246). Aux nouveaux écrivains, l'auteur de *Place*

7. Jean-Paul Desbiens, après avoir longtemps attaqué le joul (« De la servitude au service », *la Presse*, 10 avril 1971, p. 4) déclarait récemment avoir pris conscience du dynamisme culturel et linguistique de ce mode d'expression : « Cette langue-là, dit-il, je lui découvre une légitimité et une signification profondes » (interview dans *la Presse*, 10 novembre 1973).

à l'homme suggère de prendre en main l'immense matériel brut que le peuple a livré, de le travailler et de « l'immiscer aussi adroitement que possible dans le cadre appris, de façon à le faire passer, pour que ça ne choque pas les esthètes plus qu'il faut » (p. 236). *Pleure pas, Germaine*, le « merveilleux roman de Claude Jasmin », est un exemple de cette culture réelle que doivent rendre les écrits québécois⁸.

TURI, Giuseppe, *Une culture appelée québécoise*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1971, 133 p.

Pour Turi, la culture suppose une élite et un peuple, c'est-à-dire un corps et une âme, une nature et une histoire. Mais les Québécois « ont ceci de particulier, de n'avoir pas eu de véritable élite, de véritables ennemis et de véritables idéaux, de n'avoir pas eu en somme de véritable « histoire », mais d'avoir possédé surtout une « nature » (p. 18). Ce qui importe, pour accélérer l'histoire sur le plan linguistique et culturel, c'est de déclarer le québécois « langue nationale ». Le québécois pourrait être une nouvelle langue née du parler populaire et du joul de la même façon que l'italien, le français et l'espagnol sont issus du latin vulgaire. Si les Québécois n'ont pas encore de littérature, c'est qu'ils s'obstinent à écrire en français : « Paul Toupin, dit-on, aurait écrit au Québec des pièces de théâtre dans un français impeccable. Mais quelle est leur valeur culturelle? Michel Tremblay a écrit en « vulgaire ». Et pourtant! » (p. 58). Pour arriver à définir cette langue, le québécois, « il suffirait de prendre comme exemple un ou plusieurs romans ou des poésies québécoises valables » (p. 69). Le livre se termine par la description des rôles complémentaires de l'élite et du peuple dans l'édification d'une langue et d'une culture néo-francophones⁹.

8. Voir également H. Bélanger, interview dans *le Devoir*, 14 novembre 1969, p. vi et vii; H. Bélanger, « Qu'est-ce que le français québécois? », *le Devoir*, 30 juin 1973, p. 12.

9. Suite à la parution de ces deux essais, une série d'articles, d'anti-propos et d'éditoriaux ont été écrits sur la question de la langue au Québec. Parmi les livres récents qui traitent du problème (sans références très importantes à la langue littéraire), signalons ceux-ci : Jean Lévesque, *Un peuple, oui. Une peuplade, jamais*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1972, 191 p. (Le joul se limite à 200 ou 300 mots); Louis Landry, *Québec français ou Québec québécois*, Les Presses libres, 1972, 177 p. (Demander à un Québécois de vivre en français, c'est demander à un Esquimaux de vivre en Zoulou. C'est ça l'aliénation); Jean Simard, *Une façon de parler*, Montréal, H.M.H., 1973, 154 p. (Combien d'entre nous sont capables de s'astreindre à l'exigeante ascèse du temps des verbes, de l'accord des participes? L'auteur promet à Michel Tremblay des difficultés lorsqu'il écrira des drames bourgeois).

La riposte ne tarde pas :

MARCEL, Jean, *le Joual de Troie*, Montréal, Éd. du Jour, 1973, 236 p.

Le livre est une brillante réponse aux deux essais précédents. Il se pourrait, dit l'auteur, qu'en brandissant le mythe d'une « langue québécoise », on soit en train de doter le Québec d'un cadeau grec, d'un « joual de Troie ». Pendant qu'on nous flatte un peu trop de tous côtés sur notre spécificité culturelle, sur notre « belle petite langue adaptée à notre réalité nord-américaine », nous risquons d'oublier le fait que l'Amérique n'est pas à nous, et que nos compatriotes sont pauvres dans un pays riche. Jean Marcel a lu tous les linguistes mais préfère s'en tenir à un seul maître, Gaston Miron; il affirme avec lui que « toute considération sur l'état linguistique du Québec qui ferait abstraction des conditions proprement politiques d'exercice de la langue doit être tenue comme nulle et non avenue, sinon comme une fumisterie » (p. 13). Non seulement la langue française n'est pas au Québec un instrument de colonialisme culturel, mais c'est le joual qui risque d'y jouer ce rôle, sa diffusion étant encouragée subrepticement par des éléments anglophones ou anglophiles qui y voient le moyen de détacher le Québec de la francophonie, et de lui enlever par le fait même un appui utile à la conquête de l'indépendance.

Jean Marcel attaque la « grosse artillerie » de Bélanger et compagnie qui consiste à présenter la langue comme imitation de la réalité et non comme un système. Il s'attache tout particulièrement à réfuter certains concepts non fondés, tel celui d'une prétendue création collective des mots, celui de l'unité linguistique de la Nouvelle-France. Le joual, l'essayiste le décrit comme « du français mâtiné d'anglais à la surface du vocabulaire, mais avec rien dedans étant donné qu'il n'y a pas de réalité pour le soutenir » (p. 135). Il rappelle les intentions des écrivains de *Parti pris* dans leur utilisation de ce non-langage et conclut, en citant Jacques Ferron, que si le joual a une dignité, « ça sera de servir de jargon dans une conspiration » (p. 145).

Après la divulgation par *le Devoir du Rapport Gendron* (février 1973) recommandant qu'il y ait au Québec une langue officielle, le français, et deux langues nationales, le français et l'anglais, la revue *Maintenant* consacre un numéro spécial à la langue, numéro auquel deux écrivains collaborent pour faire d'utiles mises au point :

LALONDE, Michèle, « Deffence et illustration de la langue québécoise », *Maintenant*, n° 125, avril 1973, p. 15-25.

M. Lalonde décide d'« aligner » [son] entreprise sur celle de Joa-

chim du Bellay, « homme de petite orthographe mais de gros bon sens » et se propose de venir à la rescousse de la « langue québécoyse ». Mais l'« auteur » avoue son embarras devant les tenants du Québecway moderne et les admirateurs inconditionnels du « langage Français », et il tient à préciser que « par Langue Québécoyse¹⁰ en somme, [il n'entend] pas autre chose que la Langue Francoyse elle-mesme, telle qu'elle s'est tout naturellement déterminée en Nouveau-Monde, à cent lieux de la Mère-patrie mais sans horrible complexe d'Édipe, empruntant au besoin tantôt un mot indien, tantôt un terme anglais mais non pas cent cinquante mille... » (p. 19).

La « deffence » se termine par une mise en garde contre le « triomphalisme joualeux », cette « béaste maladie » et un rappel du statut de langue menacée qu'est actuellement la « Langue Québécoyse ».

MIRON, Gaston, « Décoloniser la langue », *Maintenant*, n° 125, avril 1973, p. 12-14.

« Il y a beaucoup de confusion autour de ce terme (le joual), on ne sait plus très bien ce qu'il recouvre. Pour le moment, le problème n'est pas là, il n'est pas entre les dialectes québécois. Il se situe entre la langue québécoise et l'anglais... L'alternative juste est la suivante : faut-il dire *horse* ou tous les autres : cheval, joual, ouéoual, etc. Qu'on dise un arbe, un âbe, un arbre, tant qu'on ne dit pas *tree*, on parle québécois. Ceci étant dit, un créateur a toute liberté d'utiliser tous les niveaux de langue séparément ou en même temps, pour créer une œuvre. »

Au sujet des rapports de la langue et de la politique, une excellente documentation se trouve maintenant accessible :

BOUTHILLIER, Guy et Jean MEYNAUD, *le Choc des langues au Québec*, Montréal, P.U.Q., 1972, 767 p.

Anthologie, par ordre chronologique, de textes sur la situation de la langue française au Québec depuis la conquête anglaise. Dans leur longue introduction, les auteurs insistent sur les dimensions nouvelles de l'affrontement : sécularisation de la défense de la langue, rejet de la dualité linguistique comme principe de base du régime des langues au Québec, politisation du problème. Ils concluent à l'impossibilité des politiques actives en linguistique sans des changements importants¹¹.

10. L'orthographe du mot se modifie au cours de l'article.

11. Voir également : Guy Bouthillier, « Si le mouvement du joual devait conduire les Québécois à renoncer à la langue qui a toujours été la leur, il serait à classer parmi les ennemis du Québec », *la Presse*, 16 juin 1973, p. D2.

Problème complexe, celui des rapports entre la littérature et la langue parlée au Québec touche à la fois au domaine spécifiquement littéraire (comment cette langue est-elle utilisée par les écrivains), à la linguistique (quelle est cette langue populaire), à la politique (les raisons qui poussent les écrivains à utiliser le joulal et les conséquences de ce choix). Au moment où le « québécois » cherche à supplanter le « joulal », certains écrivains et essayistes insistent sur l'inutilité de cette querelle de mots. Pourtant la guerilla continue, cette guerilla qui avait commencé plus particulièrement dans les années 60.

II

1960-1968

Pour situer la question dans une perspective historique, il faut, comme chacun sait, mentionner le frère Untel qui, sans avoir inventé le mot joulal, a largement contribué à le populariser :

DESBIENS, J.-P., *les Insolences du frère Untel*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1960, 154 p.

Après André Laurendeau¹², le frère Untel qualifie de parler joulal, le langage des écoliers canadiens-français. « Le mot est odieux et la chose est odieuse, dit l'essayiste. Le mot joulal est une espèce de description ramassée de ce que c'est que le parler joulal; parler joulal, c'est précisément dire joulal au lieu de cheval. » Le joulal est une langue désossée, symptôme d'un malaise de civilisation et révélateur de l'échec du système de l'enseignement du français au Québec¹³. Le joulal est le symbole de notre inexistence.

Un linguiste, Gilles-R. Lefebvre, précise à cette époque qu'il y aurait au Québec trois sous-dialectes canadiens-français et définit le joulal comme un sous-idiome marginal :

12. André Laurendeau écrit pourtant dans le *Maclean* de juillet 1964 : « on parle comme ça vient, et ça vient presque toujours bien ». Il réplique au frère Untel qu'il « a beau dire, ses élèves [d'origine sagnéenne] joulalisent à la française ». La langue de l'arrière-pays sert de « réservoir » aux grandes villes qui risquent seules d'être contaminées.

13. En 1971, l'Association québécoise des professeurs de français publie le *Livre noir* (de l'impossibilité — presque totale — d'enseigner le français au Québec), Montréal, Éd. du Jour, 1971, 111 p.

LEFEBVRE, Gilles-R., « L'étude de la culture : la linguistique », dans *Situation de la recherche au Canada français*, Québec, P.U.L., 1962, p. 233-242.

Parmi ces sous-dialectes, il faut distinguer celui de l'élite professionnelle, artistique, instruite, assez proche du français commun mais marqué par certains anglicismes de métier; celui de la population rurale, légèrement archaïsant; celui enfin du prolétariat urbain, « où le processus de créolisation (surtout à Montréal) est en pleine activité, où l'anglicisation linguistique et culturelle est à un stade avancé ».

LEFEBVRE, Gilles-R., « Faut-il miser sur le joual? », *le Devoir*, 30 octobre 1965.

« Le joual, c'est un échantillon privilégié, un exemple insigne de la victoire d'une langue étrangère sur une langue autochtone. Le joual présente tous les symptômes de la créolisation, c'est-à-dire de la mixture plus ou moins réussie de l'idiome du supérieur avec celui de l'inférieur, le vainqueur parvenant jusqu'à effacer les vestiges naturels de la langue du vaincu. » « L'écrivain qui voudrait soigner le peuple en attrapant sa maladie risquerait d'en crever avec lui et sans avoir laissé de monument à la gloire de ce peuple tant aimé. »

Vers les années 60, au moment où quelques groupes indépendantistes prônent la nécessité de l'unilinguisme au Québec, certains écrivains, pour la plupart collaborateurs de la revue *Liberté*, insistent sur la « difficulté de dire » et présentent « notre langue comme une blessure » :

HÉBERT, Anne, « Quand il est question de nommer la vie tout court, nous ne pouvons que balbutier », *le Devoir*, 22 octobre 1969, p. 9 et 12.

« La position du Canadien de langue française en Amérique du Nord demeure un non-sens et une gageure...

La langue puérile, équivoque et humiliée qui est la nôtre reflète parfaitement cette complicité intérieure que nous entretenons avec l'informe. »

BELLEAU, André, « Notre langue comme une blessure », *Liberté, le Québec et la lutte des langues*, vol. 6, n° 2, 1964, p. 82-86.

Réquisitoire contre le bilinguisme. « Notre patois n'est point digne de mépris. Il est beau comme une blessure, un torse qui se cambre sous le fouet, un visage sali. »

LANGÉVIN, André, « Une langue humiliée », *Liberté, le Québec et la lutte des langues*, vol. 6, n° 2, 1964, p. 87-113.

« Comment parvenir à exprimer, par le langage, des personnes dont l'incapacité de s'exprimer est une caractéristique

fondamentale? Quel écho littéraire, car nous parlons de littérature, peut transposer, sans le trahir, un langage dont le dynamisme s'exprime surtout dans le sens d'un avilissement » (p. 120).

OUELLETTE, Fernand, « La lutte des langues et la dualité du langage », *Liberté, le Québec et la lutte des langues*, vol. 6, n° 2, 1964, p. 87-113.

« Dès que j'ai essayé d'écrire, je me suis rendu compte que j'étais un *barbare*, c'est-à-dire, selon l'acception étymologique du terme, un *étranger*. Ma langue maternelle n'était pas le français, mais le *franglais*. Il me fallait apprendre le français presque *comme une langue étrangère*. Mes réflexes verbaux s'étaient nourris longtemps du *franglais*. Et mon comportement linguistique était, en bonne partie, déterminé par ces réflexes » (p. 91). Le bilinguisme, dans une situation d'inégalité ou d'infériorité sociale, est une mutilation de l'esprit.

De 1963 à 1968, des écrivains groupés autour de la revue *Parti pris* décident de faire du joul, cette langue pauvre comme Montréal, qu'ils nomment « la ville des autres », une arme de guerre. Ils ne veulent plus, comme tant d'autres, se complaire à dénoncer la dégradation linguistique, mais préfèrent se servir de ce langage abâtardi pour dénoncer violemment la dégradation politique, économique et sociale du peuple québécois, cette misère que Gaston Miron définit par une négation, le « non-poème » :

MIRON, Gaston, « Notes sur le non-poème et le poème », *Parti pris*, vol. 2, nos 10-11, juin-juillet 1965, p. 88-97; repris dans *L'Homme rapaillé*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1970, p. 122-130.

« Je parle de ce qui me regarde, le langage, ma fonction sociale comme poète, à partir d'un code commun à un peuple. Je dis que la langue est le fondement même de l'existence d'un peuple, parce qu'elle réfléchit la totalité de sa culture en signe, en signifié, en signifiante. Je dis que je suis atteint dans mon âme, mon être, je dis que l'altérité pèse sur nous comme un glacier qui fond sur nous, qui nous déstructure, nous engluie, nous dilue. Je dis que cette atteinte est la première phase d'une dépossession de soi comme être, ce qui suppose qu'elle a été précédée par l'aliénation du politique et de l'économique... »

CHAMBERLAND, Paul, « Dire ce que je suis », *Parti pris*, vol. 2, n° 5, janvier 1965, p. 33-45.

Le poète se « dépoétise », opte pour une parole dépouillée d'artifice, celle qui correspond au temps de la nuit, de la négativité, du néant.

- GIROUARD, Laurent, « Notre littérature de colonie », *Parti pris*, vol. 1, n° 3, décembre 1963, p. 30-37.
La langue française est une langue seconde pour l'écrivain québécois.
- GIROUARD, Laurent, « En lisant *le Cassé* », *Parti pris*, vol. 2, n° 4, décembre 1964, p. 60-64.
« Le joul n'est ni un patois ni un dialecte. Il relève plutôt d'une forme linguistique issue de l'absence d'une langue nationale et du voisinage d'une langue étrangère dominatrice. »
- GODIN, Gérald, « Le joul et nous », *Parti pris*, vol. 2, n° 5, janvier 1965, p. 18-19.
Le joul provient d'un choix délibéré, celui d'écrire non pas mal mais vrai : « Le bon français, c'est l'avenir souhaité du Québec, mais le joul c'est son présent ».
- GODIN, Gérald, « Le joul politique », *Parti pris*, vol. 2, n° 7, mars 1965, p. 57-59.
L'utilisation du joul est devenue, avec le groupe de *Parti pris*, une attitude revendicatrice et de rébellion, un moyen de défense et l'expression d'un défi. « Nous parlons joul comme les Africains diplômés de la Sorbonne ont rompu un jour avec le français pour parler la langue de leur tribu ou de leur pays. »
- GODIN, Gérald, « Le joul, une arme politique », *Échos-Vedette*, vol. 3, n° 38, 9 octobre 1965, p. 17.
- GODIN, Gérald, « Le joul, maladie infantile de la colonie québécoise », *le Devoir*, 6 novembre 1965, p. 11.
« Aucun de nous n'a jamais érigé le joul en langue définitive, terminée, choisie et parfaite. » Le joul est une langue qui salit le cerveau; c'est le symptôme d'un malaise qui appelle une solution politique.
- MAJOR, André, « Pour une littérature révolutionnaire », *Parti pris*, vol. 1, n° 8, mars 1964, p. 57-58.
Les écrivains actuels cherchent un nouveau réalisme et leurs œuvres se définissent par un « style-critique », un « style-contestation ».
- RENAUD, Jacques, « Comme tout le monde ou le post-scriptum de Jacques Renaud », *Parti pris*, vol. 2, n° 5, janvier 1965, p. 20-24.
« Vous voulez avoir mon avis? Le joul, c'est, je crois, alternativement, une langue de soumission, de révolte, de douleur. Parfois les trois constantes se mêlent et ça donne un bon ragoût... Je n'arrive pas à me révolter dans la langue de Camus... Mon lyrisme tourne au joul... Mais le joul peut être lyrique, peut être un chant, du vrai grégorien, ou bien de la gigue satanique. »
- RENAUD, Jacques, interview par Jean Bouthillette, « *Le Cassé*, c'était l'enfer », *Perspectives*, n° 45, 11 novembre 1967, p. 38-41.

« J'ai voulu écrire pour nommer les choses, parler de ma ville, de ce qui m'était familier. Le monde n'est pas un exotisme. J'ai voulu me l'approprier par les mots, nommer pour posséder... »

Les quelques romans de *Parti pris* dans lesquels on note une utilisation assez abondante du joul se distinguent des romans régionalistes précédents par une interférence — plus ou moins grande selon le cas — de langue parlée dans les passages descriptifs et narratifs :

MAJOR, André, *le Cabochon*, Montréal, Parti pris, 1964, 195 p.

MAJOR, André, *la Chair de poule*, Montréal, Parti pris, 1965, 185 p.

RENAUD, Jacques, *le Cassé*, Montréal, Parti pris, 1964, 126 p.

À ces titres, on pourrait ajouter le texte « poétique ¹⁴ » de Paul Chamberland (où se trouve en fait très peu de langage populaire) et le recueil poétique de Gérald Godin :

CHAMBERLAND, Paul, *l'Afficheur hurle*, Montréal, Parti pris, 1964, 78 p.

GODIN, Gérald, *les Cantouques*, Montréal, Parti pris, 1967, 131 p.

Quant au livre de Claude Jasmin, *Pleure pas, Germaine*, publié par les Éditions Parti pris en 1965, son cas est assez singulier et suscite une vive polémique au cours de laquelle Claude Jasmin, qui ne faisait pas partie de l'équipe de la revue *Parti pris*, s'explique, se défend et contre-attaque :

JASMIN, Claude, interview par Claude Dansereau, « Situation du nouveau roman de Claude Jasmin : *Pleure pas, Germaine* », *le Devoir*, 5 juin 1965

« *Pleure pas, Germaine* est mon premier vrai roman. Ce que j'ai écrit auparavant demeure de l'« exotisme »... C'est ici tout le paysage québécois que j'ai voulu présenter. Un Québec tel qu'il est en réalité. Voilà pourquoi j'ai dû trouver une langue... Ce n'est pas du « joul » : il aurait peut-être été bon de le faire, mais je n'ai pas osé. » Jasmin avoue avoir subi une forte influence, celle du *Cassé* de Renaud.

MARCOTTE, Gilles, « Lettre ouverte à Claude Jasmin, romancier [sic] », *la Presse*, 19 juin 1965.

G. Marcotte reproche au livre son manque de vraisemblance et dit préférer une œuvre en français « avec des belles fautes » à une œuvre en « joul », trop difficile à lire pour le peuple.

14. L'expression est d'André Major, dans *Livres et auteurs canadiens 1965*, p. 95.

JASMIN, Claude, « Lettre ouverte à des autruches littéraires d'ici », *le Devoir*, 26 juin 1965, p. 9-10.

« Gilles Bédard, mon dernier héros, est un ouvrier, il n'a pas terminé sa cinquième année, c'est un chômeur de la métropole. Il fallait donc qu'enfin, je puisse faire parler et non plus parler, plus ou moins, par la bouche de mes personnages. »

MAJOR, André, « Le populisme », *le Petit Journal*, 4 juillet 1965, p. 24. Le rédacteur de *Parti pris* devenu critique littéraire au *Petit Journal* reproche à Jasmin d'avoir sacrifié sa voix à celle de son personnage, d'avoir sombré dans le réalisme ou le populisme qui est un réalisme baroque.

JASMIN, Claude, « Major, y aurait-y moyen de placer un mot? », *le Petit Journal*, 8 août 1965, p. 26.

« Écoute, Major, j'ai fait parler un tout nu, un pas instruit du tout. Il a fallu utiliser du patois, des canadianismes, des anglicismes, des impropriétés de termes, des néologismes et tout le bataclan, c'était normal. »

MAJOR, André, « Une équivoque », *le Petit Journal*, 8 août 1965, p. 26.

« Je crois que le joul est un faux problème et que la discussion qu'il suscite nous permet de ressentir tout notre malaise culturel. J'ajouterais ceci, au risque de fâcher Jasmin : ce n'est pas le matériau dont se sert l'écrivain qui fait de lui un créateur, mais la perfection de son art. »

Les autres livres de Major et de Renaud, s'ils ont reçu des attaques moins virulentes que celui de Jasmin, ont toutefois suscité des réactions diverses de la part des écrivains et critiques québécois :

BASILE, Jean, « Tout du côté de la plume », *le Devoir*, 30 octobre 1965, p. 13.

Cette remise en question du langage et de la littérature, effectuée par les écrivains joulisants — si maladroits soient-ils — a beaucoup aidé à une prise de conscience des écrivains par eux-mêmes. Mais que n'ont-ils pas réussi à se former un langage propre, comme l'a fait Céline, sans renoncer « aux sources vives ».

BRAULT, Jacques, « Le joul, moment historique ou aliénation linguistique », *le Devoir*, 30 octobre 1965, p. 17.

« La révolution, si elle passe par le joul, doit en sortir et nous en sortir au plus tôt »... « Le joul ne s'écrit pas, pour la simple raison qu'il ne se parle pas, qu'il ne parle pas ce que nous sommes : le joul est un masque de misère et de dérision. »

ÉTHIER-BLAIS, Jean, « Une nouvelle littérature », *Études françaises*, vol. 1, n° 1, février 1965, p. 106-110; article repris dans *Signets II*, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1967, p. 239-245. À propos du *Cassé*, le critique écrit que le miroir est fidèle, mais que ce langage, le joul, « est dépassé dans la mesure où les Canadiens français se transforment. En l'écrivant, et puisque pour lui écrire c'est permettre à l'homme canadien-français de s'épanouir, M. Jacques Renaud signifie son arrêt de mort ». Mais l'article se termine par cette phrase : « Sans doute l'école de Parti pris a-t-elle raison et seul le spectacle de nous-mêmes, tels quels, nous forcera à nous détruire pour renaître... »

FERRON, Jacques, « Le langage présomptueux », *le Devoir*, 30 octobre 1965, p. 17.

« Le joul ne s'écrit pas. S'il a une dignité, cette dignité sera de servir de jargon à une conspiration. »

GAGNON, Charles, « Quand le joul se donne des airs », *Révolution québécoise*, vol. 1, n° 6, février 1965, p. 16-20.

La lecture du joul est très difficile, et particulièrement pour les gens qui lisent peu. Si le joul existe comme absence de langue, comme incapacité de communiquer, de penser, pourquoi dès lors choisir délibérément l'impuissance, se demande Gagnon.

GODBOUT, Jacques, « Une raison d'écrire », *le Devoir*, 30 octobre 1965, p. 17.

« Depuis Claude-Henri Grignon, en passant par Gabrielle Roy pour finir par Claude Jasmin, les romanciers populistes d'ici se sont servis du joul comme des conservateurs, de façon stylistique. Avec Jacques Renaud, c'est la structure même du récit qui est attaquée. La révolution vient du fait que de jeunes écrivains ont réfléchi sur la manière d'être québécois à partir de mots québécois. »

MAJOR, Jean-Louis, « Parti pris littéraire », *Incidences n° 8*, Ottawa, mai 1965, p. 46-58.

« Acte de révolte, [le joul] manifeste d'abord le refus de se plier aux exigences du monde des maîtres : il dit le refus de s'effacer au profit de l'universel, c'est-à-dire de la majorité... Découvrir que l'universel n'est pas pour nous, c'est se découvrir autre et assumer cette altérité » (p. 50) 15.

15. Sans s'attaquer directement à la question du joul, un linguiste, Gérard Dagenais, écrit dans *Nos écrivains et le français* (Montréal, Ed. du Jour, 1967, 112 p.) : « Qu'un personnage qui appartient à la pègre lance un mot d'argot, c'est normal. Qu'un mot patois échappe à un autre qui représente un milieu régional, va encore. Mais le dialogue dans son ensemble doit être français si l'on veut être considéré comme un écrivain français. Cela, il me semble, va de soi. » Un essayiste, Roland Lorain, exprime aussi son avis dans *Mort de mon joul*, l'histoire

Le joul, ne l'oublions pas, n'a jamais constitué pour les partipristes un « système littéraire ». Pour nous en convaincre, il suffit de revenir à un article d'André Brochu publié dans la revue ou de lire des témoignages plus récents de Gérald Godin et d'André Major :

BROCHU, André, « D'un faux dilemme », *Parti pris*, vol. 2, n° 8, avril 1965, p. 58.

« Le recours (évidemment partiel et momentané) au joul, chez les écrivains de *Parti pris*, prend le sens d'une volonté d'assumer le langage quotidien... On n'a pas à opposer le « joul » (parole) au « français » (langue) mais bien plutôt à en faire la vivante synthèse.

GODIN, Gérald, « Après le joul, la libération », *le Devoir*, 14 novembre 1969, p. VI-VII.

« Nous disions que le joul contribuerait à nous faire prendre conscience de notre identité. Le but est atteint : le joul est partout maintenant. Il n'est plus caché. Cette phase-là va déboucher sur une phase de libération : quand nous nous serons trouvés, nous saurons de quoi nous libérer. »

MAJOR, André, « À joul donné, il faut (quand même) regarder les dents », *le Devoir*, 14 novembre 1969.

Un danger de complaisance guette les partisans du joul, danger qui consisterait à faire de l'image d'une décadence « la langue de culture et de communication par excellence qui doit durer et nous personnifier une fois pour toutes ».

Cette langue de culture et de communication, certains écrivains régionalistes l'avaient déjà cherchée dans la « langue canadienne » ou même « canayenne ».

III Avant 1960

Les origines du débat sur la langue littéraire au Canada français se situent toutefois bien avant le mouvement régionaliste. Au XIX^e siècle, la question des rapports avec la mère patrie a été abordée dans des textes désormais célèbres :

incroyable d'un Canadien français décidé à parler bien (Montréal, Ed. du Jour, 1966, 127 p.) : les écrivains doivent écrire un français typiquement nôtre sans pour autant écrire joul.

CASGRAIN, abbé H. R., « Le mouvement littéraire au Canada », *Foyer canadien*, n° VI, janvier 1966; reproduit dans *Œuvres complètes*, Montréal, Beauchemin et Valois, 1884, t. 1, p. 353-375. Notre littérature n'en est encore qu'à ses premiers essais. Mais il ne faut pas désespérer de donner à la France une « colonie intellectuelle, comme nous lui avons donné une France nouvelle sur ce continent ».

CRÉMAZIE, Octave, « Lettre à l'abbé Casgrain » (1867), dans *Œuvres complètes*, Montréal, Beauchemin et Valois, 1882, p. 40-41. « Ce qui manque au Canada, c'est d'avoir une langue à lui. Si nous parlions iroquois ou huron, notre littérature vivrait [...] « Nous avons beau dire et beau faire, nous ne serons toujours, au point de vue littéraire, qu'une simple colonie. »

Au moment où les voyageurs étrangers ne sont plus unanimes à s'exclamer sur la beauté du français entendu au Canada, où certains d'entre eux vont jusqu'à parler d'un mélange d'anglais et de français, des journalistes, romanciers et poètes se lancent dans une vaste campagne dont le mot d'ordre est : « l'anglicisme, voilà l'ennemi ¹⁶ ». Les écrivains sont conscients de la nécessité de veiller à la correction de la langue.

BUIES, Arthur, « Les jeunes écrivains », dans *Réminiscences*, Québec, L'Électeur, 1892, p. 102-110.

On peut commettre contre la langue française toutes les gamineries et toutes les cruautés même, cela est de tous les temps et la langue ne souffre pas de ces atteintes. Mais on doit éviter d'en faire un objet de dérision, car elle est en péril imminent.

De tels préceptes n'empêchent pas quelques auteurs de puiser dans le langage populaire des particularités lexicales. Certains, tels de Gaspé et Fréchette, vont parfois jusqu'à tenter de reproduire entièrement la langue parlée par un conteur (oral) lorsque celui-ci devient en quelque sorte le deuxième narrateur du récit. Dans les œuvres qui suivent, on trouve divers exemples de « parler canadien » :

AUBERT DE GASPÉ, Philippe, père, *les Anciens Canadiens*, Québec, Desbarats et Derbyshire, 1863, 411 p.

16. Jules-Paul Tardivel, *l'Anglicisme, voilà l'ennemi*, Québec, Imprimerie du Canadien, 1880, 28 p.

- AUBERT DE GASPÉ, Philippe, *Mémoires*, Québec, Desbarats, 1866; réimpression : New York, Johnson Reprint, 1966, 563 p.
- BEAUGRAND, Honoré, *la Chasse-galerie*, Montréal, S.E.D., 1900, 123 p.
- CHAUVEAU, Pierre-J.-O., *Charles Guérin*, roman de mœurs canadiennes, Montréal, Cherrier, 1853, 359 p.
- GÉRIN-LAJOIE, Antoine, *Jean Rivard, le défricheur*, Montréal, J.-B. Rolland et fils, 1874, 207 p.
- GÉRIN-LAJOIE, Antoine, *Jean Rivard, économiste*, Montréal, J.-B. Rolland et fils, 1876, 229 p.
- HUSTON, James, *Légendes canadiennes*, Paris, P. Janet, 1853, 303 p. (particulièrement le texte d'Eugène l'Écuyer, *Une aventure au Labrador* (1840), p. 91-229).
- TACHÉ, Joseph-Charles, *Forestiers et voyageurs*, Montréal, Librairie Saint-Joseph, 1884, 240 p.

Les contes de Louis Fréchette¹⁷, publiés pour la plupart dans les journaux et périodiques du XIX^e, sont accessibles dans des anthologies dont l'une, celle de Massicotte, est suivie d'un lexique de termes canadiens :

- FRÉCHETTE, Louis-H., *la Noël au Canada*, Toronto, N. Morang, 1900, 288 p. (publié d'abord sous le titre *Christmas in Canada*, 1899).
- MASSICOTTE, E.-Z., *Conteurs canadiens-français du XIX^e siècle*, avec préface, notice et vocabulaire par E.-Z. Massicotte, Montréal, Beauchemin, 1902, 330 p.

L'un de nos premiers romanciers, Chauveau, éprouve le besoin de justifier son utilisation des canadianismes :

CHAUVEAU, Pierre-J.-O., *Charles Guérin*, note F, p. 353.

En marge de son récit, l'auteur rappelle les critiques qu'on lui a faites à l'effet qu'il aurait exagéré les « fautes de langage » que commettent les « habitants ». Il avoue ensuite ne pas être

17. Louis Fréchette n'hésite pas à préfacer le livre de William Henry Drummond, médecin d'origine irlandaise, *The Habitant and Other French-Canadian Poems* (New York et Londres, Putnam's Sons, 1904, 137 p.). Dans ces poèmes, que Jacques Ferron considère comme les premiers écrits en joual, les personnages canadiens-français, des paysans bons, doux et illétrés, s'expriment dans un anglais approximatif, mélangé de mots français : « De voyageurs singin' some ole chanson ». Le préfacer ne trouve là que matière à louanges : « ... de semblables procédés, écrit Fréchette, ne peuvent que cimenter l'union de cœur et d'esprit qui doit exister entre toutes les fractions qui composent la grande famille canadienne appelée à vivre et à prospérer sous la même loi et sous le même drapeau ».

fâché de cette exagération, si toutefois elle existe, car selon lui les Canadiens les moins instruits parlent encore mieux le français que les paysans de France. Chauveau s'en prend à ces touristes anglais et américains qui ont osé qualifier de « patois » une langue qui, si l'on excepte quelques provincialismes et quelques expressions vieilles mais charmantes, ressemble plus au « meilleur français de France que la langue du Yankee ne ressemble à celle de l'Anglais pur sang ».

Au théâtre, la langue « du peuple » paraît assez tôt mais elle semble d'abord liée au genre comique et à la veine caricaturale :

PETITCLAIR, Pierre, *Griphon ou la vengeance d'un valet*, comédie, Québec, William Cowan, 1837.

Une soixantaine d'années plus tard, deux pièces plus sérieuses, dans lesquelles se trouvent des expressions populaires, sont mal perçues du public :

MILHAU, M.-L., « Chronique théâtrale », *Revue canadienne*, t. 44, 1903, p. 388-395.

À propos de *Boules de neige* de Louvigny de Montigny (dont le texte ne sera publié qu'en 1935) et de *Hindelang et de Lorimier* d'Éva Circé.

Les deux auteurs ont fait usage du « dialecte canadien », ce qui témoigne d'un souci de vérité et de couleur locale. Mais le public montréalais s'est trompé : « Il a pris pour des intermèdes grotesques les scènes où paraissent les paysans canadiens et il a ri comme riaient les spectateurs de Molière quand ils entendaient parler les Picards ou les Languedociens; mais ce comique du xvi^e siècle [*sic*] n'a plus de raison d'être aujourd'hui; la langue que l'on parle sur les bords du Saint-Laurent est aussi intéressante et aussi savoureuse que la langue des intellectuels canadiens et l'on ne saurait voir du ridicule là où il y a matière à étude et à intérêt. »

Malgré ces tentatives pour transcrire les mœurs et le langage des ruraux, on s'interroge encore, au début du xx^e siècle, à savoir si la littérature canadienne existe ou peut exister comme entité distincte de la grande littérature française. Dans la *Revue canadienne*, critiques et essayistes insistent sur la nécessité de « nationaliser » notre littérature en cherchant à exprimer dans les thèmes une originalité canadienne. Un journaliste, Jules Fournier, tient à préciser qu'il

ne faudrait pas prendre un souhait pour une réalité et affirme que la littérature canadienne n'est pas encore née :

DUCHARME, Charles-Marie, « À nos poètes », *Revue canadienne*, t. 24, 1888, p. 547-551.

HALDEN, Charles ab der, « La littérature canadienne-française », *Revue canadienne*, t. 38, 1900, p. 243-260 18.

CHOSSEGROS, Armand, « Le Canada français poétique », *Revue canadienne*, t. 58, 1910, p. 396-406.

D'ARLES, Henri, « L'œuvre de Pamphile Lemay », *Revue canadienne*, t. 59, p. 117-134.

FOURNIER, Jules, « Réplique à M. ab der Halden », *Revue canadienne*, t. 52, p. 128-136; reproduit dans *Mon encrier*, Montréal, chez M^{me} J. Fournier, 1922, t. 2, p. 5-34.

L'idée de nationalisation de la littérature¹⁹ est défendue également par l'abbé Camille Roy. Comme il le précisera lui-même par la suite, elle n'implique pas nécessairement la création ou l'utilisation d'une langue spécifique, différente du français :

ROY, abbé Camille, *la Nationalisation de notre littérature*, conférence faite à l'Université Laval, le 5 décembre 1904; texte reproduit dans *Essais sur la littérature canadienne*, Québec, Garneau, 1917, 376 p.

« N'écrivons pas pour satisfaire d'abord le goût des lecteurs étrangers, ni pour chercher par-dessus tout leurs applaudissements. »

18. Dans son livre, *Nouvelles études de littérature canadienne-française* (Paris, de Rudeval, 1907), Charles ab der Halden explicite son point de vue de lecteur français : « Ce que nous demandons au Canada, ce n'est pas de nous donner des imitateurs plus ou moins adroits de nos poètes, mais de nous apporter quelque chose d'inconnu, un peu de l'air sain et vivifiant qui souffle sur les forêts et sur les lacs immenses, une note pas encore entendue et non pas de la littérature » (p. 59). Pour ce faire, ajoute l'auteur, on ne saurait blâmer les Canadiens d'introduire dans leurs récits certains idiotismes.

19. Elle sera reprise en 1912 par l'abbé Lionel Groulx lors du 1^{er} Congrès de la langue française au Canada et par Henri Bourassa. « La littérature sera canadienne ou ne sera pas », dit l'abbé Groulx (*Dix ans d'Action française*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1926, p. 7). « Si notre langue doit être de plus en plus française comme forme de langage, affirme Bourassa, elle doit être canadienne objectivement et même le devenir davantage. Elle doit enfanter une littérature canadienne » (*Discours*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale limitée, 1913, 22 p.).

ROY, abbé Camille, « Critique et littérature nationale », dans *Regards sur les lettres*, Québec, L'Action sociale, 1931, 240 p.

« La langue française, maniée par d'habiles artistes canadiens, sera toujours assez souple, assez large, assez belle, pour leur permettre d'imprimer sur cette matière [les thèmes canadiens] le cachet d'une suffisante et puissante originalité. »

Peu à peu cependant, le projet de « faire canadien » s'oriente dans le sens d'une utilisation — partielle — du vocabulaire d'ici. Conscient d'une impossible identification avec la métropole, un groupe de personnes fonde, en 1902, la Société du parler français au Canada. Cet organisme se donne comme mission de mieux faire connaître ce parler et réunit dans son bulletin mensuel un lexique des mots canadiens qui laisse systématiquement de côté toute expression acceptée par l'Académie française. On se propose même d'encourager la création d'œuvres littéraires qui fussent « propres à faire du parler français au Canada un langage qui réponde à la fois au progrès naturel de l'idiome et au respect de la tradition, aux exigences des conditions sociales nouvelles et au génie de la langue française²⁰ ». Adjutor Rivard, l'un des fondateurs de la Société, prétend que l'écrivain doit savoir choisir avec soin le vocabulaire qu'il emploie et qu'il doit particulièrement se méfier des anglicismes :

RIVARD, Adjutor, « Les formes dialectales dans la littérature canadienne », dans *Mémoires*, 1^{er} Congrès de la langue française au Canada, Québec, L'Action sociale, 1914, p. 420-425.

RIVARD, Adjutor, « W. Chapman, *les Fleurs de givre* », *le Parler français au Canada*, vol. XI, n° 5, janvier 1913, p. 210-213.

L'unanimité est loin d'être faite. Régionalistes et universalistes se regroupent d'abord autour des revues *le Terroir* et *le Nigog*. Puis, pendant plus de trente ans, de nombreuses querelles opposent les uns et les autres. Les rédacteurs de la première revue *le Terroir* (1909), prolongement de l'École littéraire de Montréal, ont choisi ce titre parce qu'il exprime mieux que tout autre leur but : « l'affirmation de notre littérature nationale, l'exaltation du sol de chez nous et le

20. *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 1, n° 1, 1912, p. 3.

groupement de la jeunesse littéraire canadienne ». La deuxième revue *le Terroir* (1918-1938), organe de la Société des arts, sciences et lettres de Québec, se propose de « cultiver le terroir²¹ ». Dans les deux cas, la signification donnée au mot « Terroir » reste assez vague, pouvant s'interpréter à la fois comme un souci d'exprimer les choses de la terre ou la spécificité canadienne²², ce qui implique l'utilisation judicieuse des expressions régionales. Telle n'est pas l'opinion des collaborateurs du *Nigog*, dont Marcel Dugas se fait le porte-parole :

DUGAS, Marcel, « Jeux et ris littéraires », *le Nigog*, 1918, p. 109-143; reproduit dans *Littérature canadienne. Aperçu*, Paris, Firmin-Didot, 1929, 202 p.

« La langue française ne serait pas celle qu'elle est si on avait tenté de la corrompre avec des canadianismes, des anglicismes... C'est une langue civilisée parce qu'elle ne roule pas de ces barbares-là. Vous pouvez bien, si le cœur vous en dit, écrire en « canadien » mais vous n'écrirez pas en français... Il existe une langue française; il n'y a pas de langue canadienne. L'idiome canadien, ce n'est pas une langue, c'est une corruption » (p. 123).

De 1920 à 1940, nombreux sont les critiques et les écrivains qui ont tenu à exprimer leur point de vue sur ce sujet de la langue utilisée dans les œuvres. Doit-on accentuer les particularismes ou chercher à gagner un public plus étendu en écrivant une langue très française? Si l'on veut rendre la couleur locale et le pittoresque en employant le vocabulaire d'ici, comment intégrer ces expressions régionales? S'agit-il de créer une nouvelle langue? « Faire canayen », n'est-ce pas accentuer le déracinement et accélérer l'assimilation?

BARBEAU, Victor, *la Face et l'envers*, Montréal, Académie canadienne-française, 1966, 158 p. (recueils d'articles publiés dans les journaux de 1919 à 1926 sous le pseudonyme de Turc).

Constatant une certaine pauvreté dans la littérature canadienne, Barbeau l'explique par les difficultés de langue qu'a à surmonter « celui qui veut écrire proprement. La langue que nous avons

21. « Notre titre », *le Terroir*, janvier 1909, p. 23.

22. La première revue insistait davantage sur la dimension « canadienne » (A. Ferland, « Chez nous, Canadiens, on est faiseurs de pays », *le Terroir*, juin 1909, p. 163), la seconde sur l'aspect « rural » du mot terroir.

la présomption de parler diffère sensiblement de celle qu'en fait nous parlons » (p. 129-230).

ROBERT, F., « Littérature nationale et régionale », *le Canada français*, vol. IV, février-juin 1920, p. 236-240 et p. 336-349.

HARVEY, Jean-Charles, *Pages de critique*, Québec, Le Soleil, 1926, 187 p.

Une littérature d'inspiration locale est possible, mais à la condition qu'elle ne soit pas écrite dans une langue différente de celle de la France.

BERNARD, Harry, *Essais critiques*, Montréal, Librairie de l'Action canadienne-française, 1929, 196 p.

« Langue et roman ». L'auteur note l'écart entre la langue parlée et la langue écrite au Canada français; « nous possédons, voudrions-nous dire, une langue populaire et une langue littéraire ». Cette dernière, apprise dans les livres, manque de saveur, de personnalité. C'est pourquoi un si grand nombre de nos ouvrages sont ternes.

DANTIN, Louis, *Gloses critiques*, Montréal, Éd. Albert Lévesque, 1931, 222 p.

« La langue française, notre instrument d'expression littéraire ». La langue française est un instrument multiple capable de rendre tous les sons. « Elle n'a pas été faite pour les Français tout seuls; elles est cosmopolite. » Tous les peuples ont une langue populaire et une langue littéraire « qu'ils n'entremêlent qu'incidemment pour les besoins de l'art ».

DESROCHERS, Alfred, *Paragraphes*, Montréal, Librairie de l'Action canadienne-française, 1931, 181 p.

« Notre littérature n'a qu'une raison d'être puisque personne ne la lit : c'est de justifier les revendications politiques de la langue française en Amérique » (p. 20). Si l'on n'a pas la volonté de faire œuvre originale, qu'on laisse faire le peuple... « Le bar est le seul endroit où s'enseigne encore l'art de dire juste en trois mots » (p. 71, p. 58).

PELLETIER, Albert, *Carquois*, Montréal, Librairie de l'Action canadienne-française, 1931, 217 p.

« Littérature nationale et nationalisme littéraire ». Si nos auteurs n'ont produit jusqu'à maintenant que des œuvres artificielles, c'est qu'on les a toujours obligés à traduire leurs manières de penser et leurs impressions originales de Canadiens dans un langage parisien. Le français est une langue que nous avons apprise dans les livres : ce n'est pas la langue que nous parlons dans la vie, ce n'est pas notre langue » (p. 26).

PELLETIER, Albert, « Linguistique », dans *Égrappages*, Montréal, Éd. Albert Lévesque, 1933; repris dans *les Écrits du Canada français*, n° 34, 1972, p. 60-66.

PELLETIER, Albert, « Une caricature d'importance », *les Idées*, mars 1939; repris dans *les Écrits du Canada français*, n° 34, 1972, p. 82-88.

Du point de vue de l'utilisation du parler populaire, Pelletier dit préférer *Maria Chapdelaine à Trente Arpents* : « Louis Hémon cueille un choix d'expressions du cru qui tend à nous donner de l'originalité dans un équilibre resté français; Ringuet déforme systématiquement syllabes, vocabulaire et syntaxe pour montrer que si nous parlons encore français, c'est avec des mâchoires décrochées et toutes les infirmités mentales imaginables... Il me semble d'ailleurs que nos romanciers n'ont qu'à écrire eux-mêmes avec naturel et le moins mal qu'ils peuvent, lorsqu'ils veulent nous faire connaître la prononciation, le vocabulaire, la syntaxe de nos terriens » (p. 87).

GRIGNON, Claude-Henri, *Ombres et clameurs*, Montréal, Éd. Albert Lévesque, 1933, 204 p.

« Nous avons une langue mi-française, mi-canadienne, apprise au foyer, sur les genoux du peuple. C'est elle qui devra servir au littérateur de chez nous. »

GRIGNON, Claude-Henri, « Les trente arpents d'un Canayen ou le triomphe du régionalisme », *les Pamphlets de Valdombre*, février 1939, p. 104.

GRIGNON, Claude-Henri, « Un massacreur officiel de la langue française », *les Pamphlets de Valdombre*, 3^e année, avril 1939, p. 189-207.

Critique du livre de Victor Barbeau, *le Ramage de mon pays*. Le titre en est inexact : il laisserait croire que nous parlons la langue la plus harmonieuse du monde. Or tel n'est pas le cas. Les Français devraient avoir « le bon sens et la politesse de nous dire que nous parlons « joul » et que nous écrivons comme des « vaches », mais que nous avons encore assez de goût pour acheter le vin et les livres français » (p. 103). La vérité est que nous parlons et écrivons « le plus pur français de joul que l'on puisse imaginer ». Nous, c'est-à-dire les lettrés. Les paysans ont assez de sagesse pour savoir parler et ne pas écrire.

GRIGNON, Claude-Henri, « Notre culture sera paysanne ou ne sera pas », *l'Action française*, vol. XVII, n° 6, juin 1941, p. 539-543.

BOUCHARD, Paul, « Régionalisme littéraire », *l'Action nationale*, vol. VII, n° 5, mai 1936, p. 293-305.

Politiquement et géographiquement, nous sommes canadiens, mais nous devons demeurer français culturellement.

De 1940 à 1960, les opinions sont plus nuancées. Robert Charbonneau, du groupe de *la Relève*, dénonce cette question de langue comme un faux problème en littérature. D'autres insistent sur les particularités inhérentes à chaque œuvre, à chaque auteur. Entre le français canadien et le français universel, on cherche la voie de l'« imitation libre ».

CHARBONNEAU, Robert, *la France et nous*, Montréal, L'Arbre, 1947, 77 p.

La littérature d'ici, pour être connue et appréciée ailleurs, devra être d'abord canadienne. L'évolution de la littérature américaine prouve que la question de langue n'est pas un problème : « Les Américains sont aujourd'hui le peuple qui compte le plus grand nombre de grands écrivains vivants. On les imite, on les traduit à Paris. Et pourtant, les Américains n'ont pas inventé l'anglais. Le jour où ils ont rompu avec l'Angleterre, ils ont créé. Il en est de même dans l'Amérique du Sud où la littérature est plus vivante et plus féconde qu'en Espagne » (p. 47).

SAVARD, M^{sr} Félix-Antoine, « L'écrivain canadien-français et la langue française », dans *Mémoires*, 3^e Congrès de la langue française au Canada, Québec, Ferland, 1953, 290 p.

L'écrivain doit utiliser judicieusement le parler populaire traditionnel et bannir de ses livres « toute la progéniture bâtarde qu'engendrent mollesse, incurie, vulgarité : anglicismes mal digérés, déformations nées de prononciations vicieuses... » « Quand un chasseur d'outardes me dit que sur les battures du fleuve les femelles clanchent et les jars jargonent... je me trouverais sot de me boucher les oreilles à si délectable et juste façon. »

LAURENCE, Jean-Marie, « Littérature et patriotisme », dans *Mémoires*, 3^e Congrès de la langue française au Canada, Québec, Ferland, 1953, 390 p.

DE CHANTAL, René, *Chroniques de français*, Ottawa, Éditions de l'Université, 1956, 272 p.

« Notre parler franco-canadien animerait nos romans du terroir, mais les œuvres de portée internationale, que nous finirons bien par produire, seront écrites en français » (p. xv).

On assiste également, à cette époque, à des campagnes de re francisation dont l'un des animateurs, Rex Desmarchais, ne manque pas de rappeler à l'écrivain son devoir impérieux de veiller à la correction de la langue :

DESMARCHAIS, Rex, « Notre langue », *Amérique française*, vol. 7, n° 1, septembre-novembre 1948.

« Il me paraît incroyable que l'écrivain canadien renonce à cette langue ou qu'il songe à la déformer, à la massacrer dans l'espoir qu'une langue nouvelle naisse comme par enchantement de ce massacre. L'écrivain digne de ce nom n'a pas à suivre et à contresigner de son autorité les fautes, les négligences, les lacunes, les avilissements du parler populaire — paysan ou citadin²³. »

Au théâtre, les dramaturges Gélinas et Dubé tentent de reproduire la langue de la majorité :

GÉLINAS, Gratien, « Pour un théâtre national et populaire », *Amérique française*, vol. 7, n° 3, mars-mai 1949, p. 40-41.

« Changez la langue du public et mon texte se modifiera automatiquement dans le même sens. »

DUBÉ, Marcel, *Textes de documents*, Montréal, Leméac, 1968, 80 p.

« Problème du langage pour le dramaturge canadien-français ». L'auteur de *Zone* constate qu'il a écrit ses premières pièces dans le « langage du peuple », par souci de réalisme et par besoin de communiquer. Puis, prenant conscience de l'importance de la langue française comme condition de notre survivance, Dubé a éprouvé la nécessité d'« apprendre à écrire en français ». Il était alors conscient qu'un danger le guettait, « celui de perdre contact avec le peuple, avec la réalité québécoise, pour sombrer dans la pâle imitation des auteurs joués à Paris » (p. 46).

La dernière liste que nous proposons contient certains des livres, écrits entre 1900 et 1960, dans lesquels se trouvent des passages de langue parlée ou tout au moins des expressions régionales (souvent en italique). Lorsqu'il s'agit de discours rapportés, dans les récits, on note un partage très net entre le langage du narrateur et celui des personnages. En ce qui concerne la poésie, si l'on excepte les monologues de Jean Narrache, les particularismes se limitent à quelques vocables canadiens.

Récits

BESSETTE, Gérard, *la Bagarre*, Montréal, Le Cerele du Livre de France, 1961, 309 p.

DE MONTIGNY, Louvigny, *Au pays de Québec*, contes et images, Montréal, Éd. Pascal, 1945, 325 p.

23. Dans un article plus récent, le même Rex Desmarchais affirme qu'il n'existe qu'un français pour l'écrivain : le français international, celui de Paris (« Oui ou non », *le Devoir*, 30 novembre 1963, p. 15).

- FILIATREULT, A., *Contes...*, dans le langage du terroir, Filiatreault, 1910, 48 p.
- GIRARD, Rodolphe, *Florence*, Montréal, s.é., 1900, 127 p.
- GIRARD, Rodolphe, *Marie Calumet*, Montréal, s.é., 1904, 396 p.
- GIRARD, Rodolphe, *Contes de chez nous*, Montréal, s.é., 1912, 242 p.
- GRIGNON, Dr Edmond (Vieux Doc), *En guettant les ours*, Montréal, Beauchemin, 1930, 259 p.
- GRIGNON, Claude-Henri, *Un homme et son péché*, Montréal, Éd. du Totem, 212 p.
- GROULX, chanoine Lionel, *les Rapailages. Vieilles choses, vieilles gens*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1916, 139 p.
- HÉMON, Louis, *Marie Chapdelaine*, Montréal, J.-A. Lefebvre, 1916, 243 p.
- GUÈVREMONT, Germaine, *le Survenant*, Montréal, Beauchemin, 1945, 262 p.
- GUÈVREMONT, Germaine, *Marie-Didace*, Montréal, Beauchemin, 1947, 282 p.
- LABERGE, Albert, *la Scouine*, Montréal, Imprimerie modèle, 1918, 134 p.
- LABERGE, Albert, *Anthologie*, présentée par Gérard Bessette, Montréal, Le Cercle du livre de France, 1962, 320 p.
- LEMELIN, Roger, *Au pied de la pente douce*, Montréal, L'Arbre, 1944, 333 p.
- LEMELIN, Roger, *les Plouffe*, Québec, Bélisle, 1948, 470 p.
- MARCHAND, Clément, *Courriers des villages*, Trois-Rivières, Éd. du Bien public, 1946, 214 p.
- PANNETON, L.-P. (Ringuet), *Trente arpents*, Paris, Flammarion, 1938, 293 p.
- RIVARD, Adjudor, *Chez nos gens*, Québec, Action sociale catholique, 1918, 135 p.
- RIVARD, Adjudor, *Chez nous*, Toronto, McClelland & Stewart, 1924, 201 p.
- SAVARD, M^{sr} Félix-Antoine, *Menaud, maître draveur*, Québec, Garneau, 1937, 265 p.

Théâtre

- DE MONTIGNY, Louvigny, *Boules de Neige*, Montréal, Librairie Déom, 1935, 229 p.; repris dans *l'Épi rouge*, Montréal, Louvigny de Montigny, édit., 1953, 285 p.
- DUBÉ, Marcel, *Zone* (créé en 1953), Montréal, Leméac, 1968, 188 p.

- DUBÉ, Marcel, *Un simple soldat* (créé en 1958), Québec, Institut littéraire, 1963.
- FERLAND, Jules, *Va comm'j'te pousse !*, suivi de *les Nouveaux Locataires ou Loque à terre et locataires*, monologues, Montréal, Éd. Garand, 1931, 14 p.
- GÉLINAS, Gratien, *Fridolin*, sketches radiophoniques en 1937 qui deviennent spectacles au Monument national en 1938.
- GÉLINAS, Gratien, *Tit-Coq* (créé en 1948), Montréal, Beauchemin, 1950; Montréal, Éd. de l'Homme, 1968, 197 p.
- GÉLINAS, Gratien, *Bousille et les justes* (créé en 1959), Québec, Institut littéraire, 1960, 206 p.

Poésie

- CHAPMAN, W., *les Rayons du nord*, Paris, Éd. de la Revue des poètes, 1909, 258 p.
- CHAPMAN, W., *les Fleurs de givre*, Paris, Éd. de la Revue des poètes, 1912, 242 p.
- CODERRE, Émile (Jean Narrache), *Quand j'parl' tout seul*, Montréal, Éd. Albert Lévesque, 1932.
- CODERRE, Émile, *J'parl' pour parler*, Montréal, Éd. Bernard Valiquette, 1939, 129 p.
- DESROCHERS, Alfred, *À l'ombre de l'Orford*, Montréal, Fides, 1948, 116 p.

IV

Ouvrages de référence

(langue)

Non moins intéressante que l'histoire des idées littéraires est celle des dictionnaires et autres documents — à but souvent didactique — sur la langue parlée au Québec. Le lecteur qui voudra en savoir plus long sur les particularités lexicales du « joul » ou du « français québécois » pourra consulter quelques-uns des ouvrages qui suivent : nous indiquons brièvement la tendance générale des plus connus d'entre eux.

- DUNN, Oscar, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, A. Côté et C^{ie}, 1880, 199 p.
- RINFRET, Raoul, *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, Beauchemin et fils, 1896, 306 p.

DIONNE, Narcisse-Eutrope, *le Parler populaire des Canadiens français, ou lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes*, Québec, Laflamme et Proulx, 1909, 671 p.

CLAPIN, Sylva, *Ne pas dire, mais dire*, inventaire de nos fautes les plus usuelles contre le bon langage, Worcester, Librairie J.-A. Jacques, 1913, 182 p.

RIVARD, Adjutor, *Études sur les parlers de France au Canada*, Québec, Garneau, 1914, 280 p.

BLANCHARD, abbé Étienne, *Dictionnaire du bon langage*, Montréal, Les Frères des Écoles chrétiennes, 1919, 318 p.

Ce dictionnaire est publié en vue d'aider le « mouvement très louable en faveur du Bon Parler » que l'on constate alors dans les écoles.

Glossaire du parler français au Canada, Québec, L'Action sociale, 1930, 709 p.

Cet ouvrage très important dépasse tout ce qui avait été publié jusqu'alors. Chaque mot comporte une transcription phonétique et est rattaché à la province de France d'où il est originaire. Le *Glossaire* est le résultat d'une vaste enquête par correspondance menée à travers le Canada français par les membres de la Société du parler français au Canada. On lui reproche pourtant d'être incomplet en ce sens qu'il ne donne aucune localisation des mots et expressions citées et qu'il ne tient pas compte de certaines expressions déjà répertoriées dans des ouvrages précédents.

BARBEAU, Victor, *le Ramage de mon pays*, Montréal, Éd. Bernard Valiquette, 1939, 225 p.; repris et modifié dans *le Français au Canada*, Québec, Garneau.

LAURENCE, Jean-Marie, *Notre français sur le vif*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 1947, 301 p.

BÉLISLE, Louis-A., *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle, 1954, 1390 p.; édition de poche, Montréal, Aries, 1969, 644 p.

Dans son introduction, l'auteur avertit l'utilisateur qu'il a intégré à son dictionnaire plusieurs mots de langue populaire qui n'apparaissent à peu près jamais dans les écrits. « À de très rares exceptions près, dit-il, les canadianismes se rangent parmi les mots populaires et familiers. » Et il ajoute : « La langue populaire n'est pas celle de la littérature, mais les deux doivent tendre à se rapprocher, à aller l'une vers l'autre. »

TURENNE, Augustin, *Petit dictionnaire du « joul » au français*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1962, 92 p.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Norme du français parlé et écrit au Québec*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1965, 12 p.

DAGENAIS, Gérard, *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Québec et Montréal, Éditions Pédagogia, 1968, 679 p.

Ce livre se veut un retour au « feu qui couve sous la cendre » du malparler et de l'ignorance séculaire. Gérard Dagenais se montre un linguiste sévère qui n'accepte que dix canadianismes susceptibles de figurer dans un dictionnaire de français universel. Ainsi ne devrait-on plus aller à la « cabane à sucre » mais à la « sucrerie d'érable » et nos « bancs de neige » devraient-ils céder la place aux « congères » venus d'Auvergne. « Faire une attisée » serait un archaïsme dialectal à proscrire si l'on acceptait l'opinion de l'auteur, à savoir que « parler français, c'est parler de manière que tous les francophones du monde puissent comprendre ce que l'on dit ».

DULONG, Gaston, *Petit dictionnaire correctif du français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968, 255 p.

DULONG, Gaston, *Bibliographie linguistique du Canada français*, Québec et Paris, Les Presses de l'Université Laval, 1965, 166 p.; réédition et mise à jour de la *Bibliographie du parler français au Canada*, par James Geddes, jr. et Adjutor Rivard, Paris, H. Champion, 1906, 99 p.